

**APPEL DES SYNDICATS CFTD (Val de Seine)CGT FO SUD  
Association des vacataires**

**UNE ASSEMBLEE GENERALE DE L'ENSEMBLE DES  
ENSEIGNANTS DES ECOLES**

**SAMEDI 16 MAI DE 10H A 12H**

**PARIS LA VILLETTE  
144 avenue de Flandre  
75019 PARIS**

**QUEL RENOUVELLEMENT DES CONTRATS  
DES ENSEIGNANTS CONTRACTUALISES DANS  
LES ECOLES D'ARCHITECTURE ?**

Le 30 septembre 2009, la plupart des contrats issus de la bataille pour la contractualisation des vacataires enseignants des écoles d'architecture arrivent à expiration.  
A l'heure de ce renouvellement, il nous a semblé utile de nous réunir pour faire le point ensemble.

Les directeurs des écoles ont dans leur grande majorité été hostiles à cette contractualisation parce que les vacataires ont toujours été considérés par eux comme la « variable d'ajustement » dans les écoles d'architecture. Il est donc important de rester vigilant et de demander des garanties pour que l'esprit de la contractualisation mis en place en 2006 ne soit pas remis en cause, au moment des renouvellements des contrats.

A travers le processus de contractualisation, l'administration a enfin reconnu que la plupart des vacataires assuraient des besoins permanents du service public et que ces besoins devaient être assurés par des fonctionnaires ou des contractuels (art 6.1 de la loi n°84-16).

La situation juridique reste la même et donc rien n'empêche le renouvellement des contrats soit pour une nouvelle période de 3 ans, soit en CDI. Mais nous savons que des directeurs ont déjà rompus des contrats, que d'autres seront tentés de le faire et que la DAPA s'est déjà prononcé contre leur transformation en CDI. Nous savons que dans ces conditions, nous devons tout de suite établir un rapport de forces pour que les renouvellements se passent sans accros.

Par ailleurs, parallèlement, une négociation est en cours actuellement au Ministère de la Culture sur les nouveaux droits des contractuels suite à la loi de 2005 qui interdit de renouveler des contractuels en CDD au-delà de 6 ans. Il est d'ores et déjà prévu de mettre en place au niveau national une commission consultative paritaire qui regrouperait les enseignants contractuels des écoles d'art et d'architecture. Une circulaire est en cours de

négociation sur le cadrage des rémunérations des contractuels et leur déroulement de carrières. Actuellement les enseignants contractuels sont exclus de ce processus mais nous devons obtenir qu'un groupe de travail se mette en place pour que cette procédure soit aussi appliquée aux enseignants contractuels. Pour les contractuels administratifs, le principe que défendent les syndicats est : « à travail égal et ancienneté égale, salaire égal. ». Ce principe est aussi valable pour les contractuels enseignants et correspond par ailleurs à un engagement pris en 2006 dans la circulaire sur la contractualisation qui n'a jamais été tenu.

La question se pose aussi d'obtenir le bénéfice de la contractualisation pour tous ceux qui en ont fait la demande et qui n'en ont pas bénéficié parce que les dispenses de diplômes n'ont pas été correctement organisées.

Un bilan devait être fait pour vérifier que le critère des 96h que nous a imposé l'administration était pertinent. Ce bilan n'a jamais eu lieu et nous revendiquons toujours que quelque soit la discipline et le nombre d'heures, c'est le besoin permanent et récurrent qui sont les seuls critères pour la contractualisation. Il faut revenir sur le critère de 96h.

La circulaire prévoyait de ne recruter des vacataires que sur des besoins spécifiques et des qualifications très pointus. Depuis 2005, les écoles ont continué à recruter des vacataires sur des besoins permanents. Ces enseignants, ont droit eux aussi à la contractualisation, même s'ils n'étaient pas en poste en 2005.

De nombreux enseignants qui étaient associés en 2006, anciens vacataires doivent aussi pouvoir bénéficier de la contractualisation à la fin de leur contrat d'associés.

Sur toutes ces questions, pour mettre au point nos revendications et les moyens d'action à mettre en avant pour les faire aboutir

TOUS A L'ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 16 MAI  
DE 10H 0 12H

A l'école d'architecture Paris La Villette  
Métro : Corentin CARIOU

Paris le 6 mai 2009

PS Les administratifs qui souhaitent y participer sont invités.

**Dernière minute : Le Ministère sans prévenir, ni les Directeurs, ni les organisations syndicales vient de supprimer 4 postes mis aux concours des maîtres assistants et de professeurs, remettant en cause l'engagement de ne supprimer aucun poste de titulaire enseignant des écoles d'architecture.**